

Les règles de conduite sur la route

Les intersections

Qui est concerné ? tout conducteur d'un véhicule à moteur

Sécurité routière :

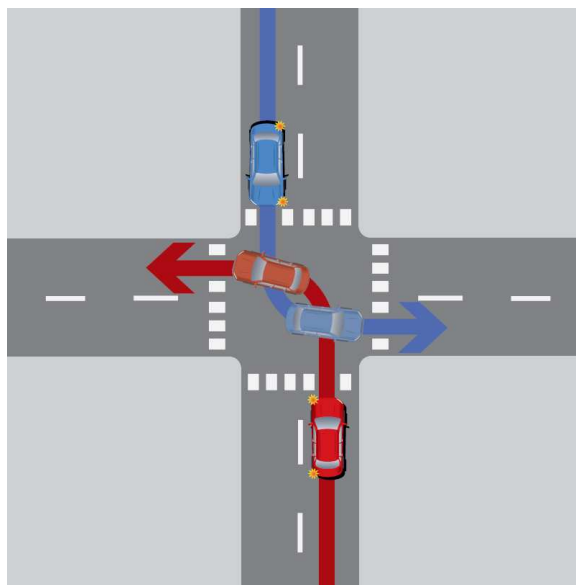
Dans une intersection, la circulation des véhicules doit être gardée libre en permanence.

Le blocage des intersections génère :

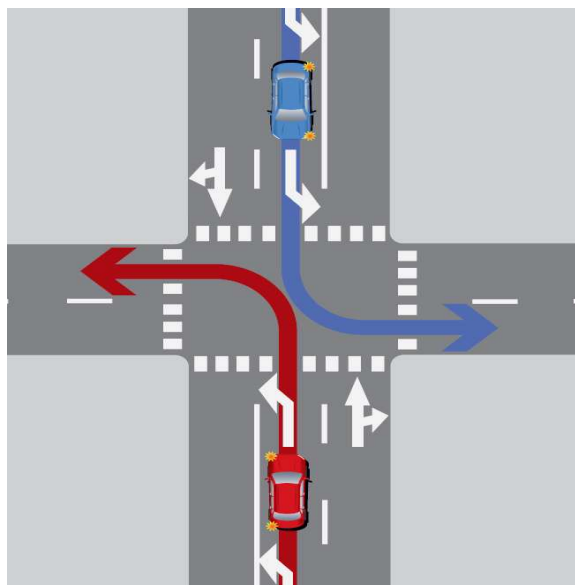
- un manque de visibilité ;
- un manque de maniabilité ;
- des embouteillages.

La règle à respecter :

Dans une intersection avec ou sans feux tricolores, le croisement des voitures s'effectue par la droite.



Toutefois, certaines intersections sont aménagées de façon à ce que le conducteur doit serrer sur sa gauche pour permettre le croisement.



Contravention :
C4

Amende forfaitaire : 16.100 F CFP

Amende forfaitaire majorée :
44.700 F CFP

(en cas de non paiement de l'amende dans les 45 jours qui suivent la date figurant sur la contravention)

Date de mise en application : 1^{er} avril 2014



Ministère des transports terrestres

